

**DECISION N°DC 39/2024**

**Convention relative à la mise à disposition d'un agent du service remplacement du CIG Grande Couronne au sein du SIOM de la Vallée de Chevreuse**

Le Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse,

**Vu** la loi n°78-1183 du 20 décembre 1978,

**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**Vu** le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale ;

**Vu** le Code Général de la fonction publique et notamment les articles L452-40 à 452-48,

**Vu** la délibération DL 44/2020 du 23 juillet 2020 portant sur les délégations du Comité syndical au Président du SIOM,

**Vu** le projet de convention présenté par le CIG de la Grande Couronne ;

**Considérant** l'adhésion du SIOM de la Vallée de Chevreuse au Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région d'Ile de France, sis 15 rue Boileau, 78000 Versailles, en application de l'article 28 du décret n°85-643 du 26 juin 1985,

**Considérant** la nécessité pour le SIOM d'avoir à disposition un agent du centre de gestion pour une mission de remplacement,

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

De conclure une convention avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne afin de définir des modalités de mise à disposition d'un agent du service remplacement du CIG Grande Couronne au sein du SIOM de la Vallée de Chevreuse et les obligations de chaque partie.

**ARTICLE 2 :**

La convention est conclue pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024. A échéance, la convention est renouvelable tacitement une fois pour une période de trois ans.

**ARTICLE 3 :**

Le SIOM participera aux frais d'intervention du CIG à concurrence du nombre d'heures de travail effectivement accomplies et selon un tarif forfaitaire fixé chaque année.

Le tarif pour l'année 2024 a été fixé par délibération en date du 18 octobre 2023 du Conseil d'administration du CIG et s'élève à 53,50 € par heure.

**ARTICLE 4 :**

Les crédits relatifs à ces prestations sont prévus au Budget Primitif, secteur public, section fonctionnement.

**ARTICLE 5 :**

La présente décision sera portée à la connaissance du Comité syndical lors de sa prochaine réunion et sera affichée conformément aux dispositions légales.

**ARTICLE 6 :**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Villejust, le 11 OCT. 2024

**Le Président,**

**Jean-François VIGIER**

Décision :

- transmise en Préfecture par voie dématérialisée le :  
- affichée le :

16 OCT. 2024

16 OCT. 2024

SYNDICAT MIXTE  
DES ORDURES MENAGERES  
DE LA VALLEE DE CHEVREUSE

Chemin Départemental 118  
91978 COURTABŒUF Cedex  
Tél. : 01 64 53 30 00 - Fax : 01 64 53 30 09  
SIRET : 200 062 321 00019 - CODE APE : 3811Z

[www.siom.fr](http://www.siom.fr)





## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

**Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse**

**Utilisateur : Bruneau**

### Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Autres
Numéro de l'acte:	DC39_2024
Date de la décision:	2024-10-16 00:00:00+02
Objet:	Convention relative à la mise à disposition d'un agent du service remplacement du CIG Grande Couronne au sein du SIOM de la Vallée de Chevreuse
Classification matières/sous-matières:	1.1
Identifiant unique:	091-200062321-20241016-DC39_2024-AU

### Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i>		
091-200062321-20241016-DC39_2024-AU-1-1_0.xml	text/xml	964
<i>nom original:</i>		
dc 39 24.pdf	application/pdf	234903
<i>nom de métier:</i>		
99_AU-091-200062321-20241016-DC39_2024-AU-1-1_1.pdf	application/pdf	234903

### Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	16 octobre 2024 à 11h21min05s	Dépôt initial
En attente de transmission	16 octobre 2024 à 11h25min02s	l'enveloppe 1108140 est valide et passe en attente de transmission
Transmis	16 octobre 2024 à 11h30min07s	l'enveloppe 1108140 passe en transmis
Acquittement reçu	16 octobre 2024 à 11h35min02s	Reçu par le miat le 2024-10-16